|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2023/26 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  21 avril 2023  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses   
et du Système général harmonisé de classification   
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Soixante-deuxième session**

Genève, 3-7 juillet 2023

Point 2 a) de l’ordre du jour provisoire

**Explosifs et questions connexes : examen des épreuves de la série 6**

Recherches portant sur l’exclusion de la classe 1 et l’épreuve 6 d)

Communication du Council on Safe Transportation of Hazardous Articles (COSTHA) et du Sporting Arms & Ammunition Manufacturers’ Institute (SAAMI)[[1]](#footnote-2)\*, \*\*

I. Introduction

1. Le COSTHA et le SAAMI souhaitent rendre compte au Sous-Comité des travaux en cours sur l’exclusion de la classe 1 de certains explosifs présentant un risque très faible et sur l’évaluation des effets dangereux de ces explosifs lorsqu’ils sont soumis à l’épreuve 6 d). Si les deux questions sont distinctes, toutes deux font actuellement l’objet de recherches.

2. La poursuite des travaux sur l’exclusion de la classe 1 a été justifiée dans le rapport du Groupe de travail des explosifs (voir par. 8 du document informel INF.44 de la soixantième session), ce dont le Sous-Comité a pris note dans son rapport (voir ST/SG/AC.10/C.3/120, par. 26). La poursuite des travaux sur l’épreuve 6 d) a été justifiée durant l’échange de vues sur le document ST/SG/AC.10/C.3/2020/4, enregistré dans le cadre d’une réunion en ligne.

3. Les épreuves réalisées dans le cadre des travaux sur l’exclusion de la classe 1 consistent à soumettre des explosifs non emballés à l’épreuve du feu extérieur. La procédure décrite au 2.1.3.6.4 du Règlement type est également appliquée. Les travaux sur l’épreuve 6 d) visent à mesurer les effets de projection, de chaleur, de souffle et autres effets de l’épreuve et à les comparer aux normes sanitaires en vigueur.

4. Un document informel détaillant les recherches en cours sera soumis au Sous-Comité à la présente session.

II. Proposition

5. Sous réserve de l’appui du Sous-Comité, le COSTHA et le SAAMI proposent de faciliter la poursuite des débats sur ces questions en soumettant les résultats de leurs recherches pour examen.

1. \* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6.

   \*\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur. [↑](#footnote-ref-2)